



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 17/03/2016  
Reçu en préfecture le 17/03/2016  
Affiché le   
ID : 081-218101632-20160314-2016\_DEL09-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 MARS 2016

2016 / 02 / 02

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	:	33
PRESENTS	:	29
REPRESENTES	:	03
ABSENTS	:	01
VOTANTS	:	31

Date de Convocation : 7 Mars 2016

Date d'Affichage : 7 Mars 2016

Secrétaire de Séance : Eric RAGAZ

.....  
*Etaient présents :*

Olivier FABRE, Janine BARENS, Michel MARTIN, Marie GUIRAUD, Michel ILHE, Françoise ROUQUETTE, André AMALRIC, Cathy ROQUES, Serge GORIN, Wilfried PÉNÉLA, Laurent MONNIER, Pascale BORIES, Séverine ARMERO, Christophe ASSEMAT, Agnès MAUREL, Eric RAGAZ, Corine ALBERT, Evelyne MARTY-MARINONE, Emmanuel CHAUBARD, Chantal CASTAGNÉ, Bruce WATSON, Thierry ROUSSEL, Karine LOUP, Anne-Marie PRADES, Philippe BANCAL, Christine FOURIER, Renaud ROUANET, Gisèle PAULIN, Stéphane GALLOIS.

*Etaient représentés :*

Dolorès ISSA par Renaud ROUANET  
Elizabeth ORIVES par Philippe BANCAL  
Luc PICARD par Gisèle PAULIN

*Etait absente :*

Stéphanie ETIENNE  
.....

**OBJET : Exercice 2015 : Budget Principal et Budgets annexes – Vote des Comptes Administratifs.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Janine BARENS, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Olivier FABRE, Maire de Mazamet.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – ~~Intercommunalité~~  
Ressources humaines – Affaires générales » en date du 10 mars 2016,

Conformément l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément à l'article L2121-31 du CGCT, après avoir entendu, débattu et voté le compte de gestion, le Conseil Municipal entend, débat et arrête les résultats définitifs du compte administratif.

**Le Conseil Municipal se prononce sur :**

**I°) Budget Principal**

- Vote du compte administratif 2015 :

*Pour : 30          Contre : 00          Abstention : 01*

**II°) Budget du Service de l'Eau**

-Vote du compte administratif 2015 :

*Pour : 30          Contre : 00          Abstention : 01*

**III°) Budget du Service de l'Assainissement**

-Vote du compte administratif 2015 :

*Pour : 31          Contre : 00          Abstention : 00*

**IV°) Budget du Lotissement Communal « Secteur Est – La Clauze »**

-Vote du compte administratif 2015 :

*Pour : 31          Contre : 00          Abstention : 00*

**V°) Budget du Lotissement Communal « Gau-Bosc »**

-Vote du compte administratif 2015 :

*Pour : 31      Contre : 00      Abstention : 00*



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Olivier FABRE.-

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*